

bons sanatoriums et dans plusieurs villes nous avons des annexes pour les tuberculeux. L'opinion publique se rend parfaitement compte qu'on doit combattre la tuberculose mais les moyens employés jusqu'ici n'ont pas donné de bien bons résultats. Je sais que la province de Nouvelle-Écosse fournit un assez gros montant voté par la législature locale et je sais que les municipalités contribuent aussi d'un montant assez élevé, mais, malgré tout, il y a de nombreux patients qui ne peuvent profiter des avantages offerts par les sanatoriums parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Un octroi plus élevé à la province permettrait à celle-ci de diminuer le prix qu'elle exige des malades et les sanatoriums seraient de la sorte placés à la portée de ceux qui ne peuvent pas en profiter aujourd'hui.

M. HOWDEN: Je n'ai nullement l'intention non plus de retarder le vote des crédits, mais je veux dire quelques mots en réponse aux remarques du très honorable chef de l'opposition et de l'honorable député qui vient de prendre la parole. Je ne connais pas la situation dans les deux riches provinces de Québec et d'Ontario, mais en ce qui concerne les provinces de l'Ouest et peut-être aussi les Provinces maritimes, nos moyens financiers de nous permettent pas d'avoir soin des malades comme nous devrions le faire. Au lieu de subventions comme celles que nous trouvons ici nos contributions devraient être beaucoup plus fortes; il n'y a qu'à cette condition que les provinces pourront avoir soin des malades. Si le Gouvernement ne trouve pas un moyen d'augmenter nos subventions et peut-être de tenir les provinces responsables pour les soins à donner aux malades, je ne pense pas que nous fassions beaucoup de progrès sous ce rapport dans les provinces de l'Ouest pas plus que dans les autres parties du Canada.

M. YOUNG: Vous remarquerez, monsieur le président, que toutes ces associations sont des organisations bénévoles. Bon nombre d'entre nous ont étudié très sérieusement cette question et certains se demandent s'il ne serait pas mieux que le Gouvernement se charge de ce travail au lieu de le confier à des organisations bénévoles.

Ce soir, je me contenterai de suggérer au ministre que cette question est si importante que d'ici à la prochaine session, alors qu'il sera plus au courant, probablement, des affaires de son ministère, il devra examiner sérieusement si oui ou non la ministère de la Santé nationale ne devrait pas être réorganisé de manière à pouvoir s'occuper de ces divers travaux. Je reconnais parfaitement que ces associations ont été très utiles, et que certaines parmi elles font de la propagande. Mais s'il est nécessaire que des sociétés vo-

lontaires se dévouent, et que ce genre de travail soit accompli, il me semble que le moment est venu pour nous de considérer la chose comme étant d'un intérêt national et de penser sérieusement à s'en charger à ce titre.

L'hon. M. STEWART: Nous admettons tous, je crois, que parfois les gouvernements sont lents à entreprendre de nouvelles œuvres, et que, de temps à autre, d'excellents services sont rendus aux communautés par des hommes et des femmes actifs qui forment des associations dans le but de créer une opinion publique intelligente imposée aux gouvernements au sujet de travaux de cette nature, parce que les gouvernements attendent la pression de l'opinion publique avant d'agir. Le plus grand mérite de plusieurs de ces associations est, à mon sens, qu'elles créent une opinion publique intelligente en faveur d'une ligne de conduite très désirable. Nous nous rappelons fort bien ce qu'a fait un très riche citoyen au sujet d'une de ces sociétés de l'Ontario. Il a conçu l'idée que l'enseignement manuel dans les écoles publiques serait très avantageux, et durant plusieurs années, à ses propres dépens, il a dirigé des écoles d'enseignement manuel dans plusieurs centres. Il a ainsi démontré leur valeur, au point que la province s'est chargée de cet enseignement. C'est là, je crois, un exemple de la valeur de ces sociétés dont nous avons parlé ce soir.

Pour revenir au crédit à l'étude, monsieur le président, il me semble que cette association a si bien accompli sa tâche que, à l'heure actuelle, chaque gouvernement provincial du Canada en connaît l'importance et la nécessité, et chaque province a pris des mesures avancées dans ce sens. L'heure est peut-être venue où cette association a atteint son objectif. J'approuve les observations du médecin qui vient de prendre la parole. Il me semble que le moment est arrivé où le travail de cette société devrait être assumé par le ministère fédéral de la Santé publique ou par les autorités provinciales, à la demande du ministère fédéral.

M. WOODSWORTH: Il me semble, monsieur le président, que, à ce sujet, nous devrions apprendre quelque chose des progrès réalisés dans le domaine des œuvres sociales dans quelques-unes de nos villes. Comme le savent un grand nombre de membres plusieurs sociétés de charité ont surgi, ayant été fondées par quelque particulier intéressé à quelque œuvre sociale. Avec le temps, quelques-unes de ces sociétés ont chevauché sérieusement. De plus, quelques-unes parmi elles, soit à cause du manque d'expérience de certains de leurs membres, ou à cause d'administrateurs guère renseignés, ont perdu de leur importance. Il a donc été jugé nécessaire de créer des bureaux centraux dans